

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2013**

L'an deux mille treize le onze octobre, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Conseillers en exercice :	10
Présents :	8
Pouvoirs :	1
Ouverture :	20h00
Clôture :	24h00
Convocation :	04/10/13

**Présents :** – Alfred BECKER – Marie-Thérèse GERARD  
– Olivier BENA – Brigitte ROLAND  
– Christian BERNARD – Marie-Josèphe SCHMITT  
– Josiane EHRLÉ – Josiane TALLOTTE

**Excusé :** – Olivier BECHE

**Pouvoir :** – Pierre MILLION à Christian BERNARD

**Secrétaire :** – Brigitte ROLAND

## 1) PROGRAMME DES COUPES FORESTIÈRES 2014

Programme de marquage des coupes au titre de l'année 2014 :

Parcelles	surface	Nature technique de la coupe	Estimation du volume total (m3)
15 A	7,43	Amélioration	330
18 A	7,6	Amélioration	420
22 A	8,48	Amélioration	380
36	5,8	Amélioration	290

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne la destination suivante aux coupes de l'année 2014 :

- Résineux en bloc et sur pied
- Feuillus en cession de bois de chauffage (hors bois d'oeuvre)

## 2) RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES DU CONCOURS DE MAISONS FLEURIES.

Madame le maire présente le résultats du concours des maisons fleuries 2014 :

- Maison sans jardin : M. et Mme Gévelot, 2 rue Jean Mariotte.
- Maison avec jardin : M. et Mme Poirot, 28 Grande rue.

Prix spéciaux :

- Prix de la permanence florale : M. et Mme Dardaine, 11 rue de Châtillon.
- Prix de l'utilisation inattendue : M. et Mme Lemaire, 29 rue Beau Soleil.
- Prix de la rocaille printanière et de l'inattendu estival : M. et Mme Bernard, 27 rue Beau Soleil.
- Prix de l'alliance des vivaces et annuelles : M. et Mme Duquet, 5 rue de Morval.
- Prix de la mise en valeur du patrimoine : M. Grandidier pour la grande meule.
- Prix collectif de quartier : Nitra avec mention pour M. et Mme Aubry.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi les récompenses à remettre aux lauréats :

- Prix principaux : 50 € (ou cadeau d'une valeur équivalente)
- Prix spéciaux : 25 € (ou cadeau d'une valeur équivalente)

La remise des prix sera faite lors du marché de la Saint Nicolas le 1er décembre lors d'un apéritif convivial avec invitation spéciale pour les "jardiniers des fontaines sans eau".

### **3) NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE.**

*Lors de la séance du 30 août 2013, Madame Schmitt a été nommée déléguée communautaire en remplacement de Jean-François Coster. Etant employée maintenant par la communauté de communes, cette nomination s'avère impossible .*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- annule la nomination de Marie-Josèphe Schmitt en tant que déléguée communautaire.
- nomme Marie-Thérèse Gérard en tant que représentante de la commune et Josiane Ehrlé en tant que déléguée suppléante au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes du Pays de la Haute-Vezouze.

### **4) CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de servitudes avec ERDF relative à l'enfouissement de la ligne haute tension en apportant la modification suivante : suppression de la parcelle AE 199, la ligne haute-tension devant passer par le croisement de la grande rue et de la rue de Petitmont.

### **5) TRAVAUX DE VOIRIE.**

#### **Mur de soutènement de la rue de Châtillon**

*L'assemblée est informée qu'une partie du mur de soutènement de la rue de Châtillon s'est effondrée. Considérant la nécessité d'entreprendre rapidement la réparation, madame le maire propose de demander que soit transféré à ces travaux la DCI accordée pour la mise aux normes du paratonnerre de l'église.*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

approuve le devis de l'entreprise Nitting, d'un montant de 4981,85 € HT, pour la réfection d'un mur de soutènement de la rue de Châtillon ,

demande au conseil général que la subvention allouée au titre de la DCI 2013 pour le projet de rénovation du paratonnerre de l'église soit transférée au projet de réfection de ce mur.

*Madame le maire communique le devis d'enrochements bétonnés prévus rue Jean Mariotte qui se monte à 9564,84 €. Le projet tel quel est abandonné en raison de son coût trop élevé. Il sera toutefois demandé aux propriétaires de repositionner leurs clôtures aux bonnes limites du domaine public et une solution d'aménagement moins onéreuse sera recherchée.*

### **6) DOTATION DE SOLIDARITÉ 2013.**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, sollicite du Conseil général le versement d'une subvention au titre de la dotation de solidarité de l'année 2013 pour les travaux suivants :

- rénovation de l'orgue de l'église, dépense réalisée et payée au titre de l'investissement 2013 qui s'élève à la somme de 3704 € HT ;

## **7) CESSION DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE 2013-14.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de proposer aux particuliers des lots de bois cet hiver ;

fixe à 12 euros TTC le prix du stère ;

fixe à 3 euros TTC le prix du stère de bouleaux. ;

fixe la date limite d'inscription en mairie au 30 novembre 2013.

## **8) VENTE DE LA MAISON SISE 10 RUE JEAN MARIOTTE.**

*Il est rappelé que cette maison avait été estimée à 46000 € par les Domaines en 2008. La municipalité avait dans un premier temps essayé de la vendre 60000 € puis 45000 €.*

*Madame le maire fait part aux conseillers de l'avis de l'agent immobilier qui conseille, vu la difficulté à céder ce bien et l'état actuel du marché, de fixer le prix de vente à 30 000 €.*

*Des photographies du bien sont diffusées.*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

fixe le prix de vente de la maison sise 10 rue Jean Mariotte à 30 000 €, frais d'agence et de notaires en sus pour l'acquéreur ;

donne pouvoir au maire de signer un compromis de vente.

## **9) CESSION DES ANCIENS CASQUES DE POMPIER RESTANTS.**

*Madame le maire informe qu'il reste trois casques avec l'emblème de Val-et-Châtillon et quatre casques sans. Il y a lieu de fixer un prix différent pour les uns et les autres car l'offre de vente sera mise sur internet donc accessible à des personnes extérieures au village.*

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit le prix des casques de pompiers :

- 80 € avec emblème ;
- 50 € sans emblème.

## **10) DISTRIBUTION D'UN LIVRET PÉDAGOGIQUE SUR LA GRANDE GUERRE AUX ÉCOLIERS.**

*Sur proposition du correspondant défense de la commune, madame le maire sollicite l'avis des conseillers sur la distribution aux écoliers du troisième cycle du livret "Louis, soldat de la Grande Guerre" (présentation de l'éditeur CIDEM : "Un ouvrage de référence pour aborder avec les 8-12 ans les grandes questions de citoyenneté. Richement illustré, cet ouvrage permet d'aborder simplement et efficacement la première guerre mondiale avec les plus jeunes à travers l'histoire d'un jeune homme." ).*

*Le coût d'un exemplaire est de 1,5 €, frais de port en sus.*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'offrir à chaque écolier du troisième cycle un exemplaire du livret : "Louis, soldat de la Grande Guerre" ( soit 30 exemplaires).

*La remise des livrets se fera lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre à laquelle participeront les élèves avec un texte lu et le chant de la Marseillaise.*

## 11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- Bornage du ruisseau Spire : madame le maire présente les résultats du bornage effectué par le géomètre-expert. Ceux-ci révèlent que la commune devrait récupérer 62 m<sup>2</sup> une fois les bonnes limites remises. Les conseillers approuvent et donnent pouvoir au maire de signer le plan. Le propriétaire du terrain et la commune de Petitmont devront signer le document.
- Le garde forestier sera contacté pour faire débarrasser les bords du chemins de l'entrée du bois rue Jean Mariotte.
- Banque alimentaire : la collecte nationale aura lieu le 29 et 30 novembre. Des denrées pourront être déposées au secrétariat de mairie le vendredi 29 novembre.
- Pont de Morval : des informations sont données sur l'avancement des travaux. L'entreprise Nitting va également effectuer une prochaine série de rebouchage de nids de poule.
- Pont de l'étang : l'accès entre le terrain de foot et l'étang est actuellement bloqué en raison de la réfection du pont par les agents communaux. Un chemin d'accessibilité menant à la cabane sera ensuite réalisé.
- Les maires et adjoints des trois cantons, ainsi que différents élus et intervenants se sont retrouvés à Cirey-sur-Vezouze pour participer à une assemblée générale commune. Le repas s'est ensuite tenu à la salle des fêtes de Val-et-Châtillon.
- Aire de camping car : la communauté de communes a retenu les entreprises suivantes :
  - STV pour le terrassement, voirie, réseaux et espaces verts ;
  - Aire Service pour la mise en place des bornes.Les travaux commenceront courant novembre.
- Rythmes scolaires : les grandes lignes de l'application de la réforme doivent être fixées avant la fin d'année.
- CCAS : devant le nombre important de sollicitations, de nouvelles règles ont été définies.
- Anciens instruments de musique : Les écoliers pourraient utiliser les instruments non fonctionnels pour réaliser des sculptures.
- Tombe de regroupement : il faudra commencer par lancer une procédure de reprise. Une délibération sera prise en ce sens lors d'une prochaine séance.
- Bornes incendie : le contrôle vient d'être effectué. La prise d'eau du pont de Morval a été supprimée depuis les travaux de rénovation. Les pompiers ont été prévenus.
- Associations : madame Tallotte fait part des remerciements reçues pour l'attribution de subventions.
- Une autorisation a été exceptionnellement donnée de tirer un petit feu d'artifice le 12 octobre à l'occasion d'un mariage et à 22 heures au plus tard.
- Journées du patrimoine : bilan de ce qui a été fait ; 146 bulletins du patrimoine religieux ont déjà été vendus (à prix coûtant) sur les 200 réalisés..

Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE